



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION P.I.G.E. ET DE PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS
AUJOURD'HUI DE SATURNISME SUR LES COMMUNES D'EVIN-MALMAISON ET DE COURCELLES-LES-LENS
27 SEPTEMBRE 2022

La gestion par l'Etat des terres polluées par Metaleurop constitue bien un scandale et même une crise sanitaire comme le redoutait Maître David Deharbe (du cabinet Green Law Avocats). L'avocat conseille depuis près de 4 ans les riverains victimes des terres polluées par Metaleurop et s'efforce avec l'Association P.I.G.E. et son Président Bruno Adolph, d'obtenir la réparation des préjudices causés par les carences fautives de l'Etat dans cette affaire.

Or il est désormais acquis, selon L'ARS que sur les territoires des communes d'Evin-Malmaison et de Courcelles Les Lens principalement exposées à la pollution historique de l'usine Metaleurop, que 50 enfants sont aujourd'hui en situation de vigilance pour plombémie, et 10 enfants sont d'ores et déjà diagnostiqués comme atteints de saturnisme.

La campagne de dépistage du saturnisme infantile (par prise de sang) sur ces communes dont les premiers résultats sont tombés début septembre 2022, n'avait pas été menée de façon systématique par l'Etat sur la zone depuis la fermeture de Metaleurop (en 2003).

Très tôt alerté sur le sujet par l'Association de riverains Evinois P.I.G.E. et grâce à la médiatisation de l'enquête du journaliste d'investigation Martin Boudot sur le scandale du plomb (dont le reportage sera diffusé le 3 octobre 2022 à 21heurs sur France 5) le préfet du Pas-De-Calais a enfin cédé et annoncé en juin dernier engager une nouvelle campagne de détection des cas de plombémie autour de Metaleurop.

La campagne devait concerner 7511 enfants sur les périmètres du Pig Metaleurop. Moins de 10% des familles semble avoir participé à ce dépistage mené en pleines vacances d'été(!) et pourtant réclamée depuis plus de quatre ans par Bruno Adolphi Président de l'Association de riverains P.I.G.E.

La répartition des cas de saturnisme et leurs premières investigations démontrent que :

- 1 La pollution des sols contamine les enfants depuis les jardins et pelouses des maisons particulières dans les zones 1 (polluée à plus de 1000ppm de plomb), et zone 2 (polluée entre 500 ppm et 1000ppm de plomb) ; du PIG (sur 200 ha autour de l'ancienne usine de Metaleurop) ; les communes concernées en l'état des résultats qui ont filtré sont celles d'Evin-Maison et de Courcelles-les Lens.
- 2 La pollution des sols semble aussi contaminer les enfants depuis une troisième zone (de 400 ha) autour des deux premières zones du PIG. Cette troisième zone pourtant identifiée par l'ADEME dès 2011 comme polluée (entre 250 et 500 ppm de plomb) n'est soumise à aucune information particulière et aucune servitude constructive de la part de l'Etat.... Les propriétaires y construisent librement sans savoir qu'ils sont dans une zone polluée dont on sait désormais qu'elle expose la santé de leurs enfants.
- 3 La pollution touche encore les lieux publics enherbés (écoles, jardins publics, stade de foot ...)
- 4 Le préfet du Pas-De-Calais a été mis en demeure ces deux dernières années par l'Association PIGE, les riverains et la CAHC de supprimer les sources de pollution issues de Metaleurop.

Et face aux carences de l'Etat des actions devant le juge administratif ont été engagées pour leur compte par Maître David Deharbe. Les demandes seront examinées en fin d'année par le Tribunal Administratif de Lille. Maître Deharbe a encore saisi en urgence le Préfet du Pas-De -Calais pour exiger de l'autorité de police qu'elle prenne toutes les mesures d'investigation et de traitement des lieux de contamination des enfants diagnostiqués comme d'ores et déjà atteints de saturnisme

:

« [Affaire METALEUROP](#) »

Le 27 septembre 2022 à Evin Malmaison.